

**Petite centrale sur la 11^{ième} Chute
Un exercice de consultation prématuré et biaisé!**

Montréal 24 octobre 2013 La Fondation Rivières dénonce la légitimité de la consultation que tiendra la MRC Maria-Chapdelaine dans le cadre des prochaines élections municipales du 3 novembre prochain. Alors que vient à peine de prendre fin la consultation gouvernementale sur les enjeux énergétiques du Québec et que les commissaires sont à écrire le rapport final, la MRC Maria-Chapdelaine met la charrue avant les bœufs en consultant la population sur ce projet mis au rancart en février 2013. Devant l'importance des surplus énergétiques actuels et les importantes augmentations de tarif refilées aux consommateurs québécois qui y sont associées, il serait fort surprenant et mal avisé de voir renaître la filière de la petite hydraulique au Québec.

La Fondation Rivières juge que les modalités de la consultation mise en place par la MRC Maria-Chapdelaine, tournent les coins ronds par rapport aux exigences prévues par les lois s'appliquant normalement pour garantir l'acceptabilité sociale, environnementale et financière pour ce type de projet.

Dans la documentation mise en ligne par la Société d'énergie communautaire du Lac-St-Jean (SECLSJ), il est pourtant stipulé que le règlement d'emprunt s'inscrira dans un processus encadré, ce qui n'est pas mentionné dans le cadre de cette consultation.

La question de la MRC Maria Chapdelaine: "Êtes-vous en accord avec la MRC Maria-Chapdelaine de réaliser un projet communautaire de minicentrale à la 11e chute sur la rivière Mistassini afin d'utiliser les bénéfices pour le développement socioéconomique du territoire ?" abordera exclusivement les retombées (bénéfices) mais pas les coûts d'emprunt devant faire l'objet d'un règlement qui aurait dû lui aussi, légalement, être soumis au verdict populaire.

Selon Pierre Leclerc, porte-parole de Fondation Rivières : « On assiste à une démarche visant à demander aux citoyens de donner aux élus municipaux un chèque en blanc qui sera ensuite uniquement utilisé pour exercer une pression politique, si jamais ce projet revient avec un changement de gouvernement ». Cette manoeuvre implique des dépenses de fonds publics (stratégie médiatique, impression de dépliants et soirée de propagande) visant à favoriser un seul point de vue.

Cette consultation écartera des questionnements importants d'évaluation environnementale, puisque qu'aucune audience publique gouvernementale (BAPE) n'a été tenue par le Ministère de l'Environnement, du Développement durable, de la Faune et des Parcs (MDDEFP). Jean-Yves Nadeau, un citoyen de la MRC est loin d'être rassuré par ce qu'il a entendu lors de la soirée d'information d'hier servant à promouvoir le projet: " La rivière Mistassini a un historique d'embâcles causant des inondations qui se sont répétées en 2008, 2011 et 2013 et qui ont touchées plusieurs maisons ou chalets d'Albanel et Girardville. Comment pensez-vous pouvoir réduire les risques d'embâcles avec l'ajout de structure dans la rivière?" se questionne-t-il.

Finalement, la Fondation trouve déplorable que les citoyens ne seront pas en mesure de prendre connaissance des projets structurants propres à favoriser le développement économique, projets qui devaient être proposés à la MRC par le comité interministériel supervisé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, Sylvain Gaudreault.

La Fondation Rivières est un organisme à but non lucratif dont la mission est d'œuvrer à la préservation, la restauration et la mise en valeur du caractère naturel des rivières – tout autant que de la qualité de l'eau.

- 30 -

Contact:

Pierre Leclerc, porte-parole Fondation Rivières, 514 523-7497